

L'aide au renforcement des capacités des pays commence généralement par une Mission d'évaluation de la demande. Cette mission examine les efforts existants en matière de suivi et d'analyse, en établissant un programme de travail, un budget, ainsi que les structures institutionnelles et juridiques nécessaires pour gérer un projet de pays.

Ces missions évaluent le besoin d'aide au renforcement des capacités et formule des recommandations sur les aspects suivants :

- Le régime institutionnel, la [coordination](#) au sein d'un Groupe de travail national et l'harmonisation avec les initiatives nationales, régionales et internationales associées, par le biais de réunions avec les organismes et services concernés, les donateurs, etc.;
 - le [mandat juridique](#) pour mettre en œuvre les enquêtes et protéger la confidentialité des données;
 - l'organisation du [secteur privé](#) et sa sensibilisation à l'exercice, en vue d'une coopération par liaison avec les associations du secteur privé, ainsi que les directeurs généraux et financiers d'entreprises de secteurs économiques clés ;
 - la [Méthodologie de suivi, analyse et politique](#) relative à la collecte de données pour l'actif et le passif extérieurs, les perceptions des investisseurs et la RSE. Cela implique de renforcer ou d'introduire des enquêtes et autres sources de données et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes et codes internationaux, ainsi qu'aux besoins analytiques des membres du Groupe de travail national ; d'examiner le registre d'investisseurs et les pratiques d'échantillonnage ; ainsi que les besoins logiciels liés au stockage et à l'analyse des données ;
 - l'évaluation des besoins de formation et de financement, la conduite de la première [évaluation des capacités nationales](#)
- .